

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale pour la création d'un atelier pour la synthèse et le conditionnement du paracétamol (fabrication de quinze mille tonnes par an de paracétamol) et une demande de dérogation pour les valeurs limites d'émissions pour le rejet aqueux à la sortie de l'établissement NOVACYL par la société NOVACYL (groupe SEQENS) plateforme chimique de Roussillon sur la commune de Salaise-sur-Sanne**

**Siège social : 21 chemin de la Sauvegarde – 69130 ECULLY**

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2023-04-06 du 14 avril 2023 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 42 jours, est prescrite du mardi 9 mai 2023 à 9h au lundi 19 juin 2023 à 17h30.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une demande de dérogation pour les rejets aqueux issus de l'établissement, l'étude d'impact, un projet de décision préfectorale autorisant l'exécution anticipée de certains travaux et l'avis de l'Autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse de l'exploitant à cet avis, est consultable :**

- **en mairies de Roussillon et de Salaise-sur-Sanne (siège de l'enquête)**, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2023>
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement en mairies de Salaise-sur-Sanne (siège de l'enquête) aux jours et horaires habituels d'ouverture et de Roussillon du lundi au vendredi.

**Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :**

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairies de Salaise-sur-Sanne et de Roussillon,
- **par courriel** à l'adresse suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au lundi 19 juin 2023 à 17h30,
- **par voie postale** à la mairie de Salaise-sur-Sanne, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Salaise-sur-Sanne, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (cf. lien supra).

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre BLACHIER, ingénieur DRIRE retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairies de Roussillon, Salaise-sur-Sanne et Le Péage-de-Roussillon, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

Salaise-sur-Sanne	Roussillon	Le Péage-de-Roussillon
Mardi 9 mai 2023 de 9h à 12h	Vendredi 12 mai 2023 de 14h à 17h	Mercredi 24 mai 2023 de 14h à 17h
Mercredi 31 mai 2023 de 9h à 12h		
Lundi 19 juin 2023 de 14h à 17h30		

M. Jean-Marc VOSGIEN, consultant autonome en prévention des risques, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

**Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :**

- M. Damien GOURSAUD, responsable HSE, tél. : 06 69 48 80 45 et courriel : [damien.goursaud@seqens.com](mailto:damien.goursaud@seqens.com)
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, en mairies de Salaise-sur-Sanne et Roussillon et sur le site internet des services de l'État en Isère – <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes/Rapports-d-enquetes-2023> pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.